

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE  
*Travail — Liberté — patrie*



ASSEMBLÉE NATIONALE

-----  
Cabinet de la Présidente

**CLÔTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2021**

-----  
ALLOCATION DE  
SON EXCELLENCE MADAME LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
PRÉSIDENTE DE LA 12<sup>E</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE

Lomé, Juin 2021

**Monsieur le ministre de la Sécurité et de la Protection civile ;**

**Monsieur le ministre des Droits de l'homme, de la Formation à la citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République, porte-parole du Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les membres du bureau de l'Assemblée nationale ;**

**Mesdames et Messieurs les membres de la conférence des présidents ;**

**Honorables Députés et chers collègues ;**

**Mesdames et Messieurs les Chefs de service de l'administration parlementaire ;**

**Mesdames et Messieurs les partenaires du monde des médias ;**

## **Mesdames et Messieurs,**

Nous clôturons les travaux de la première session ordinaire de l'année 2021, conformément à l'article 55 de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République. Ouverte le premier mardi du mois de mars, la première session a duré quatre (4) mois. Sur les vingt-deux (22) projets de loi déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale, quinze (15) ont été étudiés et adoptés.

À l'heure du bilan de notre session, il est possible de le présenter comme fructueux de par la richesse des discussions ayant meublé nos travaux que par la qualité des lois votées. Le Togo, notre fierté, a ainsi progressé sur des questions importantes.

La République n'étant pas une entité figée, il est impératif que la législation nationale évolue au rythme des exigences contextuelles et factuelles.

Consciente de la place qu'occupent l'emploi des jeunes et la réduction de la pauvreté parmi les défis auxquels doit faire face notre pays, la Représentation nationale a participé au processus ayant pour finalité la modernisation d'une législation plus propice à la création d'emplois. C'est dans cette logique que nous avons adopté la loi portant code du travail en deuxième lecture et la loi relative à la mise en valeur du littoral.

S'agissant de la modernisation de l'État et de ses structures, l'Assemblée nationale a voté le projet de loi relatif au casier judiciaire national automatisé, le projet de loi modifiant la loi organique fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des services du médiateur de la République ainsi que le projet de loi modifiant la loi organique fixant les conditions de déclaration de biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics.

Dans le registre de l'amélioration du niveau de développement humain, les travaux législatifs ont abouti au vote de la loi fixant les règles d'organisation, de développement et de promotion des activités physiques et sportives au Togo.

En matière de promotion des droits de l'homme, l'institution parlementaire vient d'autoriser la ratification de la Convention de l'UA sur la cyber-sécurité et la protection des données à caractère personnel. L'adoption de la loi organique modifiant la loi organique relative à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme s'inscrit dans ce même registre.

Le premier projet de loi adopté ce jour confirme une fois de plus l'engagement et la volonté du Président de la République à faire du numérique un levier important au centre du développement durable de notre pays tout en garantissant la sécurité et la protection des données à caractère personnel pour tous les citoyens.

La ratification de la Convention de Malabo est donc une opportunité, non seulement de renforcer notre dispositif juridique, mais aussi de bénéficier d'un cadre harmonisé et de coopération sur les enjeux et défis sécuritaires que pose l'ère du numérique.

Le deuxième projet de loi apporte des innovations tant sur le mandat, que sur les attributions et les organes de la CNDH, de même que l'introduction de nouvelles attributions relatives à la protection des défenseurs des droits de l'Homme mettant ainsi cette loi en phase avec les nouvelles exigences internationales.

## **Mesdames et Messieurs ;**

Dans le cadre de la diplomatie parlementaire, au-delà des nécessaires échanges sur les grandes questions qui agitent le monde, notre participation aux différentes rencontres, pour la plupart en vidéoconférences, a le mérite de nous permettre de maintenir le contact avec les autres Assemblées parlementaires.

Je me félicite de la sollicitude permanente des partenaires bilatéraux et multinationaux de notre pays visant à améliorer la qualité du travail parlementaire.



## **Honorables députés et chers collègues ;**

Quoique les différents projets de loi adoptés par l'Assemblée nationale relèvent des domaines divers et variés, ils s'inscrivent tous dans la vision du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, vision traduite dans la feuille de route gouvernementale. Cette cohérence d'actions institutionnelles est fondée sur la justesse des objectifs poursuivis et le côté avant-gardiste des choix opérés.

Nous avons la conviction que malgré la situation sanitaire, cette vision a permis à notre pays de garder un bon niveau de réalisation des projets prioritaires, essentiellement dans les domaines à fort potentiel de création d'emplois et de richesses que sont l'énergie et l'industrie.

À cet effet, je me réjouis de la finalisation et la mise en service des quatre projets majeurs que sont la centrale thermique Kékéli efficient-Power, la plateforme industrielle d'Adétikopé, la centrale solaire photovoltaïque de Blitta et le Data Center de Lomé. L'Assemblée nationale exprime au Président de la République toute son administration et son soutien dans sa mission à la tête de notre pays.

En soutenant cette vision du Président de la République, l'Assemblée nationale s'est investie à donner des moyens d'action nécessaires au Gouvernement afin d'accélérer le processus de production collective de la richesse. C'est le lieu pour moi de remercier l'ensemble des membres du Gouvernement pour la parfaite collaboration institutionnelle.

## **Mesdames et Messieurs ;**

Par son travail et par son attachement à faire respecter les valeurs de la République, l'Assemblée nationale a encore montré qu'elle est au cœur de la vie démocratique de notre pays. Dans ce sens, je me réjouis que les débats en commissions comme en séances plénières se soient déroulés dans un climat apaisé et constructif.

Cette Législature, il faut le reconnaître, bénéficie au quotidien, d'un travail et d'une expertise de qualité tant en commission qu'en séance plénière couplés d'une ouverture d'esprit des députés de tout bord.

Je voudrais particulièrement saluer la dynamique constatée au sein des commissions qui saisissent la portée et les enjeux vitaux des projets de loi en les enrichissant par l'apport d'amendements constructifs et rationnels en prélude à leur examen en séance plénière.

Je voudrais donc adresser mes remerciements aux membres du bureau de l'Assemblée nationale, aux présidents des différents groupes parlementaires et aux présidents des Commissions permanentes. Honorables députés et chers collègues, je vous prie de trouver ici mes sentiments de gratitude profonde pour l'énorme soutien apporté à notre action collective, tout au long de la session que nous clôturons aujourd'hui.

Derrière tous ces résultats que nous avons engrangés, il y a des personnes compétentes, dévouées et animées d'une grande disponibilité.

Au nom de la Représentation nationale, j'adresse mes remerciements à tous les responsables et à l'ensemble du personnel de l'administration parlementaire et les invite à maintenir, sinon, renforcer leur dévouement.

J'associe à ces remerciements la presse nationale et internationale qui, à nos côtés, donne un cachet spécial à nos travaux.

### **Honorables députés et chers collègues ;**

Pour finir, je reste persuadée que nos productions législatives combleront les attentes de nos concitoyens.

Je nous invite donc à maintenir le contact avec nos concitoyens afin de leur expliquer la portée des lois votées ainsi que les différentes opportunités qui pourraient en découler pour leur bien-être. Fructueux temps d'intersession à nous tous.

Sur ce, je déclare close la première session ordinaire de l'année 2021.

Dieu bénisse le Togo et toutes les autres nations du monde !

Je vous remercie.